



SYNDICAT NATIONAL CFTC
Finances Publiques
Section du Pas de Calais



Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !



Comité Technique Local **du 8 janvier 2013**

Le Comité Technique Local s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart le 8 janvier 2013. Il a commencé à 9 h 15, La Présidence était assurée par M. Alain SAISON, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. Le secrétariat a été pris en charge par Mme Isabelle THOMAS, et le secrétariat - adjoint par le syndicat F O Finances Publiques 62 en la personne de M. Jacques Regnier
Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

SNUI Solidaires
F O DGFIP 62
C G T Finances Publiques
C F T C DGFIP 62

L'ordre du jour du Comité Technique Local est le suivant :

- 1°: Examen du règlement intérieur du Comité Technique Local de la DDFIP du Pas de Calais
- 2°: Approbation des procès verbaux des C T L des 20 septembre et 18 octobre 2012
- 3°: Harmonisation des horaires d'ouverture de la Paierie départementale et de la trésorerie d'Arras-Banlieue
- 4°: Présentation de la liste des Résidences d'Affectation Nationale (R A N) du département et des services qui y sont rattachés
- 5°: Dossier Emplois



Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 06 66 61 81 11
<http://062.cftc-tresor.fr>
CFTC : le syndicat constructif

RAN de LENS	LENS BULLY-LES-MINES LIEVIN VIMY AVION ROUVROY PONT-A-VENDIN	RAN D'ARRAS	ARRAS DIRECTION ARRAS DIDEROT ARRAS CRINCHON BAPAUME CROISILLES MARQUION VITRY-EN-ARTOIS
RAN de LILLERS	LILLERS AUCHEL ISBERGUES SAINT-VENANT	RAN de BETHUNE	BETHUNE BEUVRY LAVENTIE DOUVRIIN
RAN de MONTREUIL	MONTREUIL/MER HESDIN-LE-PARCO CAMPAGNE-LES-HESDIN BERCK ETAPLES FRUGES LE TOUQUET-PARIS-PLAGE HUCQUELIERS	RAN de BOULOGNE	BOULOGNE/MER RF BOULOGNE-SUR-MER OUTREAU DESVRES MARQUISE
RAN de ST OMER	SAINT OMER SAINT OMER LONGUENESSE AIRE-SUR-LA-LYS-THEROUANNE LUMBRES FAUQUEMBERGUES	RAN de BRUAY	BRUAY HERSIN-COUPIGNY
RAN de ST POL	SAINT POL AUBIGNY-EN-ARTOIS AVESNES LE COMTE AUXI-LE-CHATEAU-FREVENT HEUCHIN-PERNES	RAN de CALAIS	CALAIS AUDRUICQ GUINES ARDRES-EPERLECQUES
		RAN de HENIN	HENIN-BEAUMONT CARVIN

Concernant les cadres A, la direction nous a fait part des éléments suivants. Les modalités d'affectation des inspecteurs des finances publiques seront harmonisées en 2013. Ainsi, même si les mouvements continueront d'être réalisés en 2013 par filière, les candidats à mutation bénéficieront de règles de gestion quasiment identiques et pourront tous exprimer un choix géographique (à la résidence d'affectation nationale - RAN) et fonctionnel (à la mission-structure) précis.

La nouvelle affectation nationale des inspecteurs de la filière gestion publique figure dans AGORA depuis le 1er novembre 2012. Une notification individuelle matérialisant cette nouvelle affectation est en cours d'acheminement pour chacun d'eux. Elle permettra à chaque inspecteur de participer, ou non aux mouvements (général et complémentaire) de 2013 en connaissant leur affectation nationale de référence.

Il convient de préciser que cette nouvelle affectation nationale ne remet pas en cause l'affectation locale actuellement détenue par chaque IFIP FGP.

La nouvelle affectation nationale fait référence à une "résidence d'affectation nationale" (RAN). Une RAN englobe, dans une même entité de gestion, la ville d'implantation des services de l'ex DGI et les villes sièges des trésoreries, sur la base de la compétence territoriale des SIP. Chaque département est divisé en plusieurs RAN (566 RAN sur l'ensemble du territoire). Chaque service d'un département est rattaché à une RAN dans le TAGERFIP du département.

5°: Dossier Emplois : 31 suppressions



CFTC DGFIP 62 a décidé de se retirer des débats et donc, de **prendre la porte**. En effet, nous sommes **bien évidemment totalement opposés aux suppressions** d'emplois dans notre département (**31 suppressions**) . Cependant, nous ne souhaitons pas non plus participer aux débats concernant les suppressions d'emplois dans le Pas de Calais. L'endroit et la manière dont elles se feront sont de la seule et unique responsabilité de la direction. Il ne nous appartient pas de participer à la suppression d'emplois sur un site ou un service particulier, pas plus que de débattre de la façon dont cela se fera. **Cela regarde la direction, et elle uniquement. Ne confondons pas les rôles et chacun à sa place !!**